

# Commerce, Finance, Industrie

## PREVENTION DES CATASTROPHES

### Règlements et Education.

UN INCENDIE du théâtre "Iroquois" à Chicago ramène la question des moyens de sauvetage au grand jour. Partout on s'en occupe aujourd'hui, mais quand l'horreur qu'inspire en ce moment l'effroyable hécatombe de Chicago sera dissipée, le public aura également perdu de vue les précautions à prendre pour éviter le retour de semblables catastrophes.

C'est aux municipalités qu'il appartient d'établir des règlements pour la protection des citoyens contre de telles éventualités. Mais ce n'est pas tout que de faire des règlements, il faut surtout veiller à leur exécution.

Les théâtres, nous le voulons bien, seront mis en demeure de donner au public des portes de sortie plus larges et plus nombreuses; on les forcera à avoir des rideaux coupe-feux incombustibles et fonctionnant bien; on pourra même au besoin obliger les propriétaires à n'employer que des décors en matériaux à l'épreuve du feu; on n'aura pas pour cela aboli les possibilités d'incendie ni les écrasements qui résultent d'une panique dans un endroit où des centaines, des milliers de personnes réunies cherchent à échapper à un danger dont la vue les effraie.

Ce ne sont pas seulement les issues de la salle qui doivent se prêter à l'évacuation rapide d'un endroit public comme le théâtre; ce sont les couloirs, les passages qui conduisent aux portes qui doivent être également larges et spacieux; les rangées de fauteuils, de bancs ou de chaises devraient être plus espacées l'une de l'autre qu'elles ne le sont habituellement, pour que le spectateur puisse quitter sa place facilement. Il faudrait en un mot, pour bien faire qu'au lieu d'entasser le plus de monde possible dans un espace restreint, on donnât à chacun le plus d'espace possible pour que tout spectateur se sente à son aise aussi bien pour jouir de la représentation que pour prendre ou quitter sa place; de cette façon il y aurait plus de sécurité.

Mais il n'y a pas que les théâtres qui demandent une surveillance attentive de

la part des autorités municipales. Les manufactures, les couvents, les collèges, les hôtels, les constructions à nombreux étages, doivent offrir à tous ceux qui les habitent ou y séjournent plus ou moins longtemps, des moyens de sauvetage pratiques, des issues nombreuses et être en même temps munis des appareils les plus pratiques pour la prompte extinction des incendies qui éventuellement pourraient s'y déclarer.

Voilà à quoi doivent veiller les autorités. Il existe déjà des règlements qui pourvoient, en partie au moins, aux moyens de sauvetage indiqués plus haut, mais nous le répétons, il faut tenir la main-ferme à l'exécution des règlements. S'il est nécessaire pour une surveillance vraiment efficace de nommer un ou deux inspecteurs spéciaux, qu'on les nomme. Il n'y a pas à regarder à une dépense de quelques centaines de piastres quand il s'agit d'éviter la perte d'existences humaines.

Dans un autre ordre d'idées ne pourrait-on, ne devrait-on pas, dans les maisons d'éducation, dans les couvents, dans les collèges, dans les manufactures entraîner tous ceux qui y passent, à sortir sans presse, sans bousculade, sans panique comme ils le devraient faire en cas de danger réel?

On a remarqué maintes fois que, dans les désastres comme celui de Chicago, c'est plutôt à la peur et à ses suites qu'à l'incendie lui-même qu'il fallait attribuer le grand nombre des pertes de vie.

Ainsi donc la question d'éducation, la question de sang-froid auquel on doit habituer le public, doit-elle marcher de pair avec la question des moyens de prévention et de surveillance.

### MALADE

Nous avons le regret d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs que M. Joseph Ethier, de la Maison Laporte, Martin & Cie est retenu à sa résidence depuis quelques jours par la maladie.

Nous formons des vœux sincères pour le prompt rétablissement de ce charmant homme qui s'est toujours fait des amis de tous ceux qui sont venus en contact avec lui.

## LE BANQUET DE LA DOMINION COMMERCIAL TRAVELLERS ASSOCIATION.

LE vingt-neuvième banquet annuel de la Dominion Commercial Travellers' Association a eu lieu le 30 décembre au St Lawrence Hall; plus de trois cents convives y ont pris part.

Cette fête a eu le plus grand succès et ceux qui y assistaient en ont remporté le plus agréable souvenir. La salle du banquet était décorée de la façon la plus artistique avec des draperies de diverses nationalités et les écussons des différentes provinces de la Puissance. Le menu faisait honneur au St Lawrence Hall; l'orchestre était également de premier ordre.

Le banquet était présidé par M. J. S. N. Dougall, président de la Dominion Commercial Travellers' Association, qui avait à sa droite l'hon. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture et à sa gauche l'hon. Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries. Parmi les autres invités assis à la table d'honneur nous avons remarqué MM. R. L. Borden, chef du parti conservateur; F. D. Monk, C. R.; hon. J. I. Tarte, Robert Bickerdike, Arthur Hodgson, D. M. Stewart, gérant-général de la Sovereign Bank, etc.

M. Geo. Wilkins a donné lecture de lettres d'un grand nombre de personnes s'excusant avec regret de ne pouvoir assister au banquet, et entre autres: du Gouverneur-Général, de Sir Wilfrid Laurier, de l'hon. Chas Fitzpatrick, de Sir William Mullock, de l'hon. Clifford Sifton, de l'hon. W. S. Fielding, de l'hon. A. Turgeon, de lord Dundonald, de l'hon. A. W. Edwards, consul général des Etats-Unis.

Au début du dîner M. J. S. N. Dougall, président de l'Association, donne lecture d'un rapport très intéressant sur les affaires de l'Association et dont les points les plus saillants sont les suivants: La société a été organisée en 1875. A la fin de la première année de son existence, elle comptait 251 membres, et, depuis lors, la liste des membres a toujours été en augmentant et se chiffre maintenant par 4434 membres. Depuis 1881, année pendant laquelle a été inauguré le système des bénéfices mortuaires, il a été